



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2012
Français
Original: arabe

Conseil des droits de l'homme

Vingt et unième session

Point 4 de l'ordre du jour

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Note verbale datée du 18 septembre 2012, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

La Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et, se référant à ses précédentes notes concernant la situation en République arabe syrienne et agissant dans le cadre de l'approche transparente et crédible adoptée par la Syrie pour exposer la réalité de ce qui se passe dans le pays, le prie de trouver ci-après des renseignements sur les membres de l'armée arabe syrienne et les agents des forces de maintien de l'ordre en République arabe syrienne assassinés, enlevés ou portés disparus du fait des agissements des groupes terroristes armés.

Alors que certaines parties internationales et régionales persistent à tromper la communauté internationale au sujet de la situation en Syrie, les faits, étayés par des chiffres, fournissent une information plus exacte sur cette situation. L'armée arabe syrienne et les forces de maintien de l'ordre déplorent un grand nombre de martyrs, estimé à plusieurs milliers, du fait des actions des groupes terroristes armés. Le Directeur de l'hôpital militaire Tichrine à Damas a indiqué que «60 % des martyrs avaient été tués par balles, et 35 % dans des explosions, les autres ayant été égorgés ou décapités».

Les groupes terroristes armés ont en outre enlevé d'autres membres de l'armée arabe syrienne pour les contraindre à «faire sécession». Parmi eux se trouve le colonel Faraj el-Maqtat, enlevé le 2 juillet 2012 par les groupes terroristes armés qui le gardent prisonnier parce qu'il refuse de trahir sa patrie. Dans d'autres cas, des membres des forces armées ou des forces de maintien de l'ordre ont été enlevés pour obliger leur famille à payer une rançon ou pour être sauvagement torturés avant d'être mis à mort.

Les statistiques montrent que, dans la seule période comprise entre le 17 février et le 12 août 2012, 1 975 soldats ou membres des forces de maintien de l'ordre ont été enlevés ou ont été portés disparus. Ce chiffre n'inclut pas ceux que les autorités compétentes ont pu libérer ou ceux dont le cadavre a été retrouvé après qu'ils aient été tués par les groupes

terroristes armés. Les chiffres disponibles indiquent que 16 des kidnappés ont le grade d'officiers de réserve, 168 ont le grade d'officier, 1 215 sont simples soldats et 576 sont sous-officiers.

La Mission permanente de la République arabe syrienne demande que la présente note soit distribuée dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies comme document du Conseil des droits de l'homme à sa vingtième et unième session.

La Mission permanente de la République arabe syrienne saisit cette occasion pour exprimer au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme les assurances de sa très haute considération.
